

L'hon. M. DUNNING: Le très honorable député sait que cette affaire comporte beaucoup d'avantages et de désavantages.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis aux regrets de dire qu'il semble que les désavantages l'emportent.

L'hon. M. DUNNING: Je ne parlais pas de l'incidence du tarif. En ce qui concerne les rapports des éditeurs avec les fabricants des produits dont ils se servent, qu'il me soit permis de dire que l'argument n'est pas unilatéral. Il y a deux côtés à la médaille, et il est quelquefois difficile de dire qui a raison.

M. HEAPS: Le ministre connaît-il le prix exigé des éditeurs par les manufacturiers canadiens et américains de ce papier?

L'hon. M. DUNNING: Les cotes se chiffraient par centaines. A moins de prendre des catégories comparables, le renseignement n'aurait aucune valeur.

M. HEAPS: Le ministre va comprendre pourquoi je pose la question. Elle surgit de certaines remarques que j'ai formulées cet après-midi au sujet d'un numéro ressemblant à celui-ci. On se plaignit de ce que les éditeurs canadiens de journaux et de périodiques prétendaient payer leur papier à journal et autre papier plus cher que le faisaient les éditeurs américains de magazines et de journaux identiques. Je ne sais pas si l'affirmation a du vrai, mais si le ministre ne peut me renseigner, eh bien, passons.

L'hon. M. DUNNING: Je ne veux pas donner des renseignements faux. Je préférerais m'abstenir de répondre plutôt que de risquer des inexactitudes. La dernière remarque de mon honorable ami démontre la difficulté. Il a employé les mots magazines et journaux dans la même phrase, bien qu'il y ait, cela va sans dire, une grande différence entre les deux et entre leur valeur.

Le très hon. M. BENNETT: Ils sont admis en franchise dans les deux pays.

L'hon. M. DUNNING: Pour cela, oui.

M. HEAPS: Le prix n'est-il pas, en règle générale, fixé par le manufacturier?

L'hon. M. DUNNING: Si je puis me permettre de tenir compte de l'expérience que m'a valu ma tentative d'agir comme médecin d'affaires pour une trentaine ou quarantaine de mille de pauvres bailleurs de fonds, je puis assurer à mon honorable ami qu'il y a bien des années que le prix du papier à journal n'est pas fixé par le manufacturier. Quelconque est au courant des difficultés de la situation confirmera mon assertion.

Le très hon. M. BENNETT: J'estime que le ministre devrait s'intituler non pas le médecin, mais le directeur du service des pompes funèbres.

M. COLDWELL: Je remarque l'absence dans le tarif douanier de toute mention des matières utilisées pour couvrir et relier les livres. Ces matières proviennent, on le sait, de divers genres de carton ou de cuir artificiel. Tandis que le manufacturier peut obtenir un drawback sur ces matières, nos bibliothèques, qui en achètent des quantités considérables, sont assujetties à des droits élevés. Je signale la chose au ministre et au département, afin que l'on y voit en temps utile.

L'hon. M. DUNNING: Je serais bien aise que mon honorable ami m'en procure les détails. Je ne suis pas sûr que la chose ait fait l'objet de correspondance, mais je ne me souviens pas qu'on me l'ait signalé. Si l'on m'en donnait les détails...

Le très hon. M. BENNETT: Il y a de la correspondance au département à ce sujet.

L'hon. M. DUNNING: Au département du Revenu national, je suppose?

Le très hon. M. BENNETT: J'ignore dans quel département, mais je sais qu'il y en a.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 199: Papeterie, enveloppes et tous articles en papier, n.d., 30 p. 100.

M. MacNICOL: Pourquoi cet abaissement à 5 p. 100 au-dessous du tarif intermédiaire?

Le très hon. M. BENNETT: La réduction est de 5 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il serait peut-être un peu difficile de donner la raison en autant de mots. Mais si je signale à mon honorable ami que les Etats-Unis admettent ces produits en franchise quand ils viennent du Canada, il ne s'opposera peut-être pas à ce droit de 30 p. 100 imposé aux importations venant des Etats-Unis.

Le très hon. M. BENNETT: La véritable raison, c'est que nous n'en exportons pas aux Etats-Unis, n'est-ce pas?

L'hon. M. DUNNING: Nos exportations ne sont pas classées séparément, mais, en fait, nous n'en avons pas exporté aux Etats-Unis. Je suppose que nos fabricants de papier seraient bien aises de pouvoir y en exporter.

Le très hon. M. BENNETT: Je crains fort que nous ne puissions de notre vie envahir le marché des Etats-Unis avec nos enveloppes et nos autres fabricats similaires.